



Le Recteur, Chancelier de l'Université

à

- Mesdames et Messieurs les Recteurs d'Académie
- Mesdames et Messieurs les chefs des établissements de l'Académie de Caen

**TRES SIGNALE**

Rectorat

**Circulaire Rectorale : C 2009 - 02**

CAEN, le 12 janvier 2009

Division  
de l'Encadrement, des  
Personnels de  
l'Administration et des  
Prestations

DEPAP 2

Dossier suivi par  
Alexandra HOUARD

Téléphone  
02 31 30 15 13

Télécopie  
02 31 30 16 01

Courriel  
[depap2@ac-caen.fr](mailto:depap2@ac-caen.fr)

168, rue Caponière  
B.P. 6184  
14061 CAEN CEDEX

[www.ac-caen.fr](http://www.ac-caen.fr)

**OBJET : Mouvement inter-académique 2009 des :**

- Infirmier(e)s de l'Education Nationale
- Adjoints de l'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
- Adjoints Techniques de Laboratoire

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les personnels Infirmier(e)s, Adjoints Administratifs et les Adjoints techniques de laboratoires, placés sous votre autorité, des modalités du mouvement inter-académique réalisé à l'aide de l'application AMIA (Aide au Mouvement Inter Intra Académique).

L'enregistrement des demandes s'effectuera en trois phases.

### **1° PRE-INSCRIPTION AU MOUVEMENT INTER- ACADEMIQUE**

- **Les agents de l'Académie de Caen** désireux de rejoindre une autre académie devront se connecter à l'adresse ci-dessous :
- **Les agents d'une autre académie** désireux d'intégrer l'Académie de Caen devront se connecter à la même adresse ci-dessous :

<https://amia.orion.education.fr/amia/Amia>

(en lettres minuscules, sans espace)

**Ce service sera ouvert du 19 janvier 2009 au 16 février 2009** (date de fermeture nationale).

A compter de cette date, aucune pré-inscription ne pourra être prise en compte.

**-TRES IMPORTANT-**

**Les agents d'autres académies ne pourront se connecter ultérieurement pour participer aux mutations intra académiques que s'ils se sont pré-inscrits dans les délais impartis.**

**2° SAISIE DES VŒUX – PARTICIPATION AU MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE**

- Les **agents souhaitant quitter** l'Académie de Caen pourront participer au mouvement de l'Académie souhaitée. Ils devront se renseigner auprès de cette académie du calendrier des opérations du mouvement.
- Les **agents souhaitant intégrer** l'Académie de Caen, le serveur AMIA (consultation des postes vacants et saisie des vœux) sera ouvert du **02 mars 2009 au 15 mars 2009** à l'adresse suivante :

<https://amia.orion.education.fr/amia/Amia>

(en lettres minuscules, sans espace)

La circulaire rectorale du mouvement 2009 sera diffusée au début du mois de mars 2009 sur le site INTERNET de l'Académie de Caen ([www.ac-caen.fr](http://www.ac-caen.fr))

**3° CONFIRMATION DES VŒUX**

A l'issue des opérations de saisie des vœux, les agents devront éditer la confirmation de leurs vœux, à renvoyer, par la voie hiérarchique en se connectant **du 16 mars 2009 au 21 mars 2009** à l'adresse suivante :

<https://amia.orion.education.fr/amia/Amia>

(en lettres minuscules, sans espace)

**Attention** : vous devez revenir sur le site AMIA **pour éditer votre confirmation de demande.**

- Pour **les agents souhaitant quitter** l'Académie de Caen, renvoyer l'accusé de réception au Rectorat de l'Académie souhaitée, par la voie hiérarchique.
- Pour **les agents souhaitant intégrer** l'Académie de Caen, renvoyer l'accusé de réception au Rectorat de l'Académie de Caen, accompagné des pièces justificatives au service DEPAP 2.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels concernés.

Pour le Recteur et par délégation  
La Secrétaire Générale d'Académie



Michèle JOLIAT